Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260709-DB_2026_06_01-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PO
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, M. DREUMONT Benjamin, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle.

Absents représenté :
Mme Sophie VIAUD donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Alain MOBUCHON
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
Mme Nathalie CAMUS donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE

Absent :
M. Pascal SOUN

Présents : 18 **Représentés** : 4 **Votants** : 22

M. Henri D'HERBECOURT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 06/07/2026-01

Casino – Rapport du délégataire 2024/2025

En sa qualité de délégataire de service public, le Casino de Saint-Quay-Portrieux a transmis en mairie son rapport d'activité pour l'exercice 2024/2025. Au cours de cette période, le Casino fonctionne par autorisation du Ministère de l'intérieur et selon le contrat de la délégation de service public signé le 1er août 2014 avec prise d'effet au 1er janvier 2015.

Le casino a enregistré une légère baisse de sa fréquentation (- 1,30 %) sur l'activité de jeux dont il assure l'exploitation. Il convient de noter la poursuite de l'augmentation de la fréquentation des jeux traditionnels (+ 6,65 % pour la saison 2023/2024, + 8,69% pour la saison 2024/2025).

Le produit brut des jeux enregistre une légère baisse (-1,26%), après les bons résultats de la saison précédente.

Tout en restant à un niveau élevé, le bar-restaurant enregistre une baisse de sa fréquentation (- 6.22 % / 18 675 couverts), mais maintient un volume quasi identique de son chiffre d'affaires (- 0,40%).

Le mini-golf connait une progression de son chiffre d'affaires (+ 2,90 %) malgré une baisse de sa fréquentation (-7,41 %, 4 085 entrées).

Il convient de noter que le PBJ demeure depuis 3 saisons au-dessus des 10 M€, supérieur aux années antérieures à la crise sanitaire.

Ainsi, le prélèvement au titre du produit des jeux au profit de la commune s'est élevé à 1 012 303 €.

Cette somme est comptabilisée au budget à l'article 731732 « prélèvements sur les produits des jeux ». Cet article intègre également une part du prélèvement progressif sur les recettes du casino, perçu intégralement par l'État et reversé partiellement à la commune et le produit des jeux en ligne (respectivement 341 779 € et 46 241 € pour l'année 2025).

Le rapport d'activité complet est joint en annexe de la délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **De prendre acte des informations transmises par le Casino dans son rapport d'activité pour l'exercice 2024/2025.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)